



Paris, le 29 décembre 2015

N° 001808

Note Explicative

Repenser la politique de soutien aux voyages scolaires

Le Souvenir Français s'est imposé en quelques années comme le principal financeur des voyages scolaires.

Afin de parfaitement comprendre cette situation une étude a été réalisée sur les 427 voyages scolaires subventionnés par le siège (aux côtés des comités et des délégations) entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015 (1).

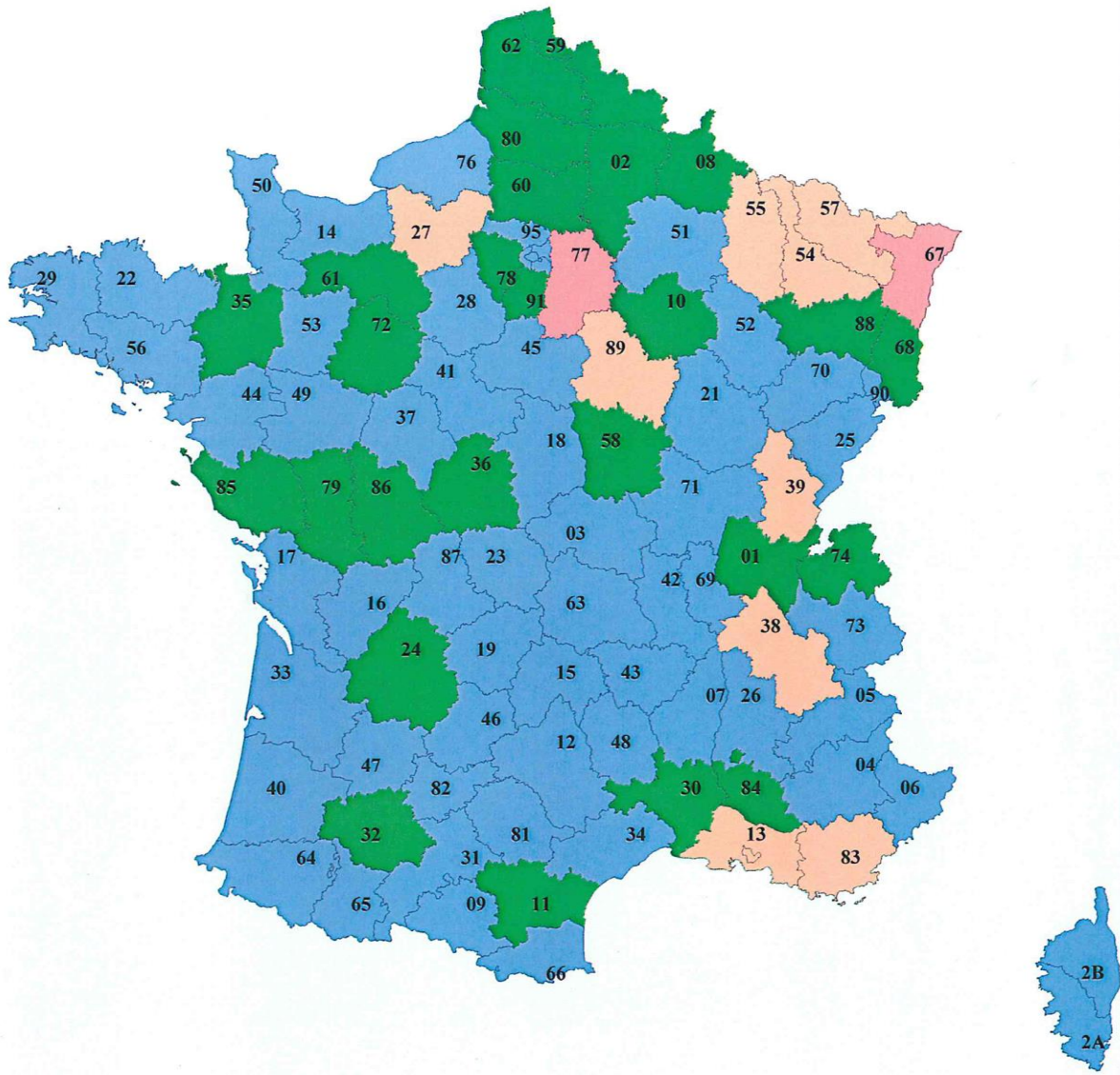
A. Analyse des voyages scolaires financés par le Souvenir Français.

① Répartition géographiques des établissements subventionnés :

Concernant les départements d'origine des établissements la carte ci-joint souligne.

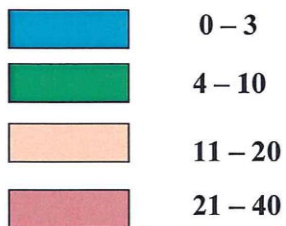
- Que deux départements subventionnent plus de 20 voyages scolaires (67 et 77).
- Neuf départements subventionnent entre 11 et 20 voyages.
- 26 départements subventionnent entre 4 et 10 voyages.
- Et l'écrasante majorité des départements – 59 – subventionnent moins de 3 voyages scolaires.

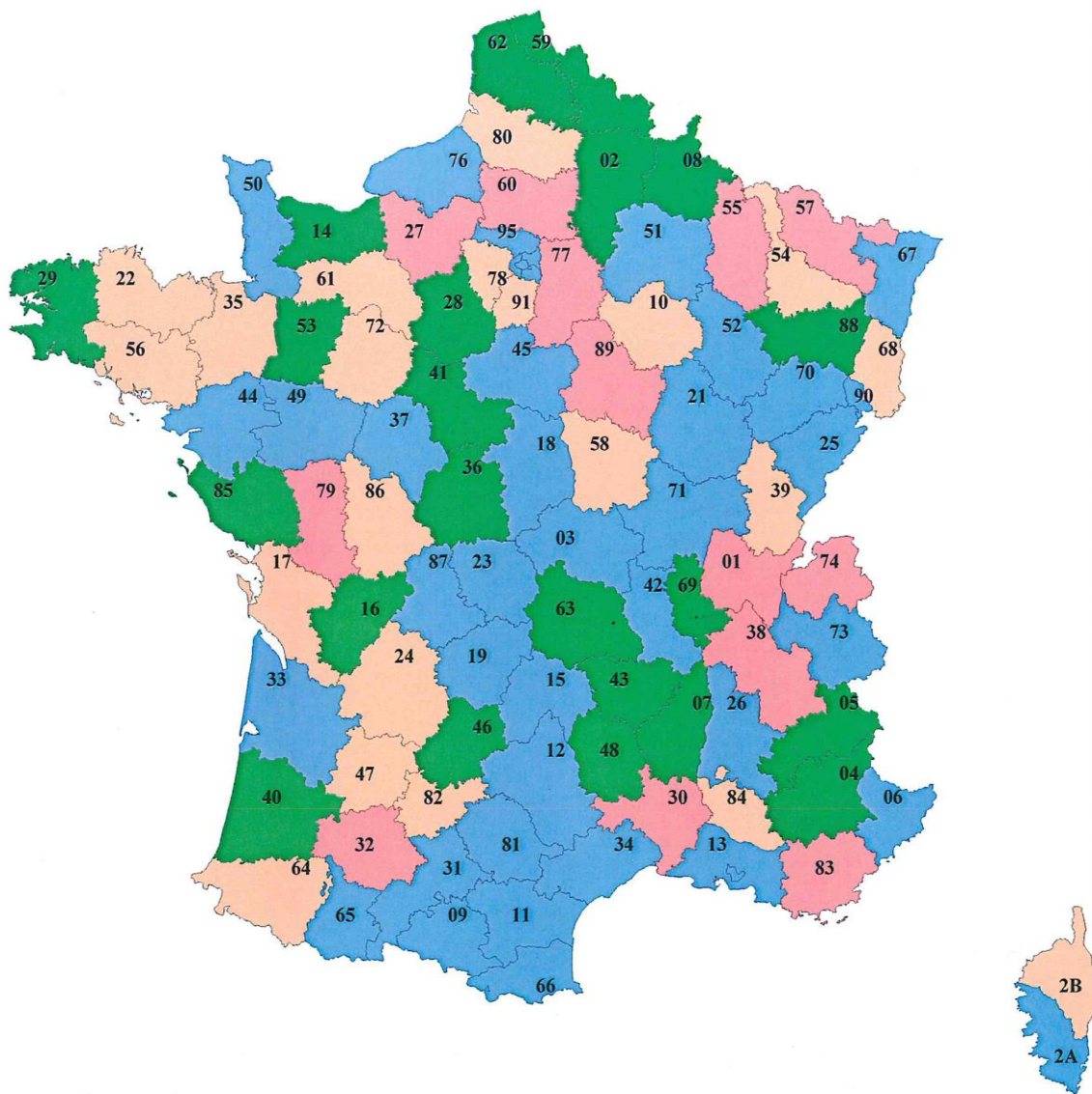
(1) Les comités subventionnent directement des voyages sans en informer le siège – ce qui est contraire aux directives - ne sont donc pas pris en compte dans la statistique.



Exercice /

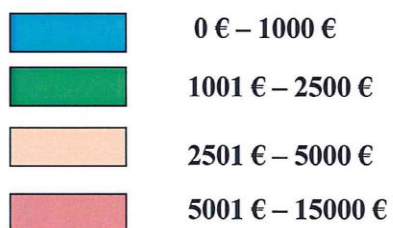
Carte représentant le nombre de voyages effectués par les DG du Souvenir Français



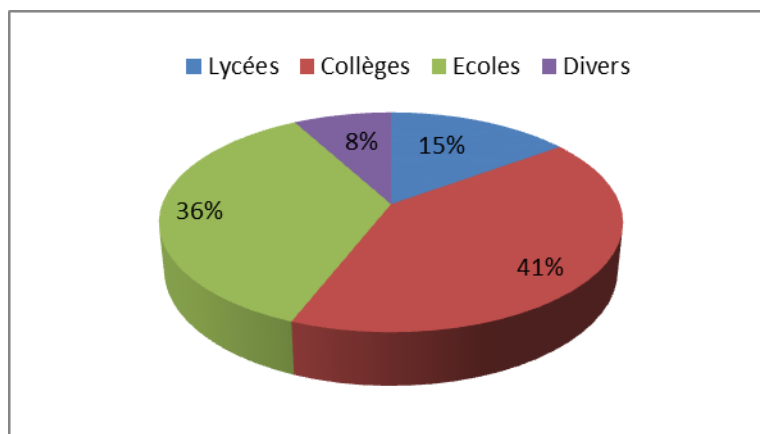


Exercice /

Carte représentant la participation du Souvenir Français pour les voyages scolaires

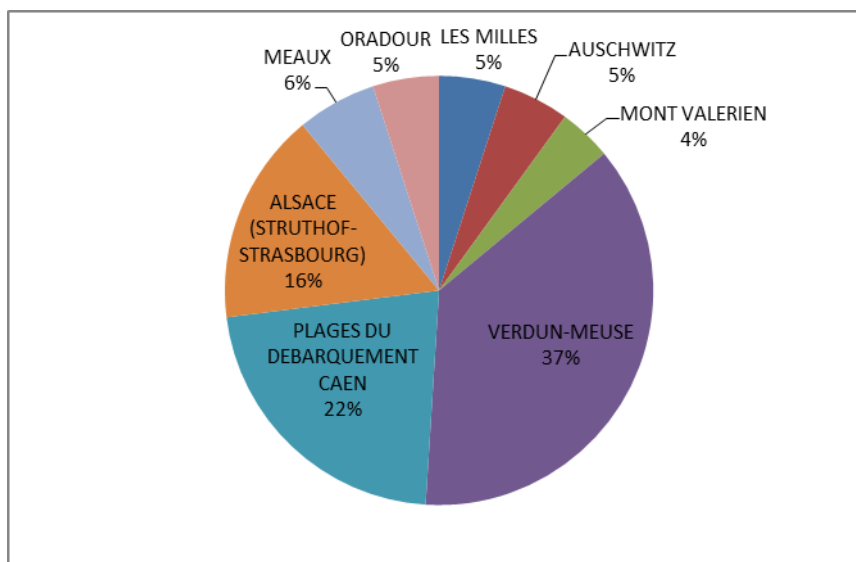


② Types d'établissements subventionnés :



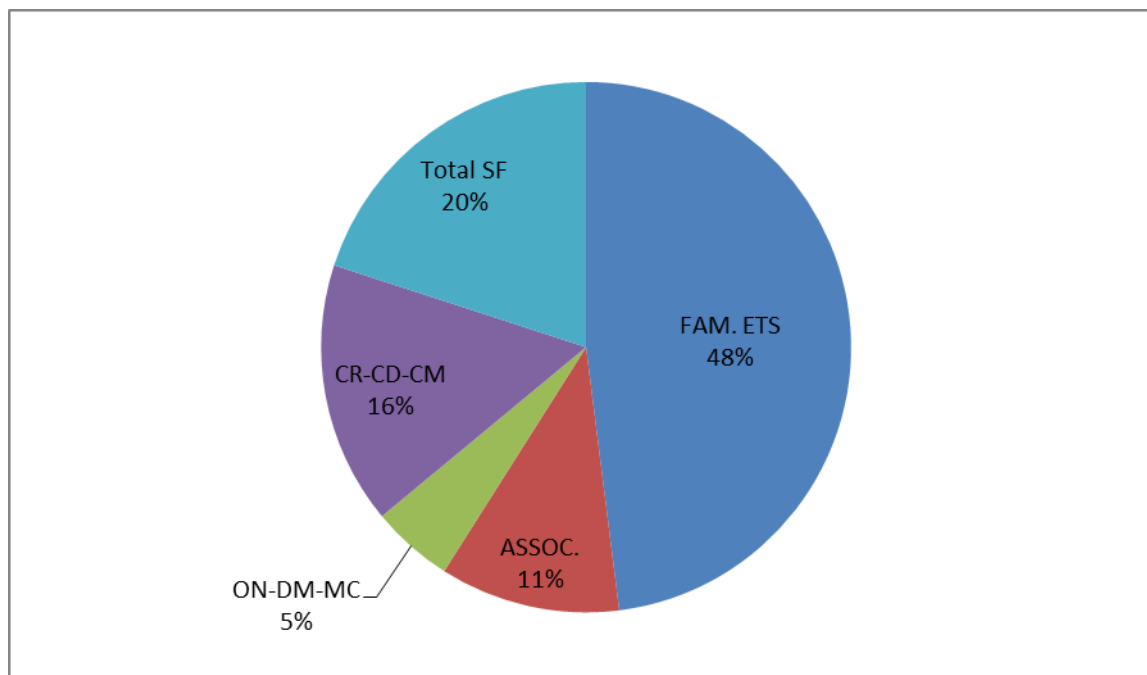
Le Souvenir Français s'intéresse en majorité aux élèves des tranches d'âge de 8 à 14 ans.

③ Destinations des voyages scolaires :



④ Grille de financement des voyages scolaires subventionnés par le Souvenir Français :

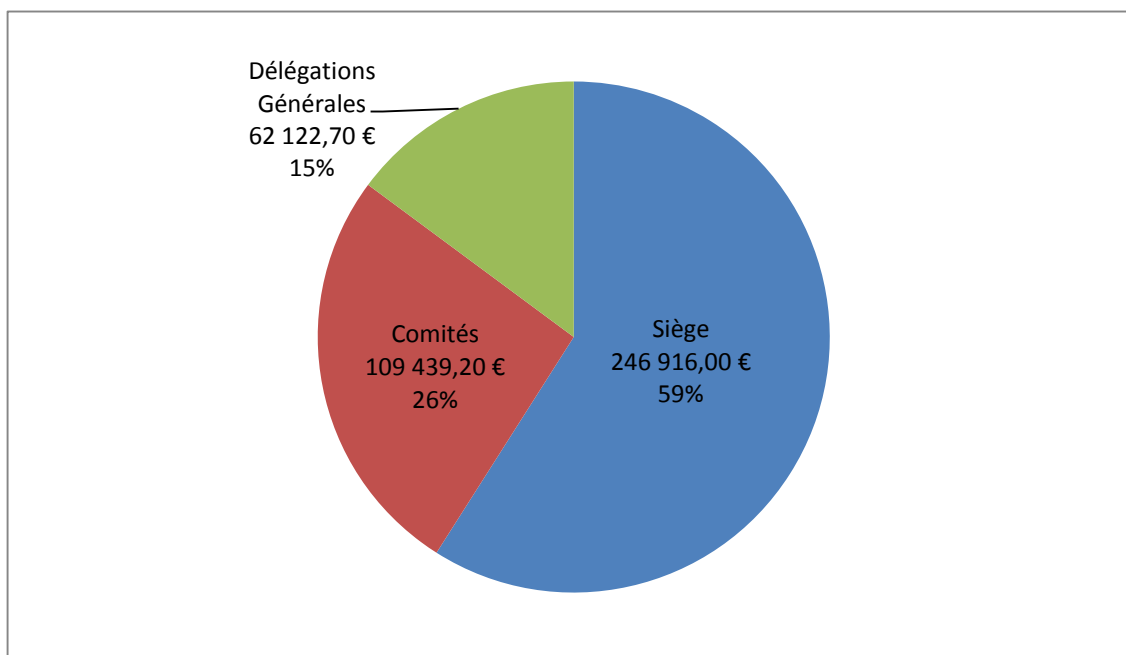
RÉPARTITION DES FINANCEMENTS ATTRIBUÉS POUR LES VOYAGES



La répartition sur un total de financement de 2 175 362.33€.

1. Familles et établissements scolaires	1 050 614.70€	48%
2. Collectivités territoriales : - Conseils régionaux (CR) - Conseils départementaux (CD) - Conseils municipaux (CM)	351 314.86€	16%
3. État : - DMPA (DM) - ONAC (ON) - Mission du Centenaire (MC)	108 072.00€	5%
4. Associations (autres que le Souvenir Français) en particulier Fédération Maginot	246 882.87€	11%
5. Souvenir Français	418 477.90€	20%

Concernant la répartition des financements du Souvenir Français.



Cette étude montre l'importance de l'investissement financier du Souvenir Français dans ces voyages. Cette importance présente quelques risques.

B. Le risque du guichet financier.

Le Souvenir Français est en effet en passe de devenir un guichet à subvention et cela au moment même où l'année 2016 est présentée par la mission du Centenaire comme une année phare par les voyages scolaires.

« Quelles propositions de dispositifs pédagogiques nationaux et internationaux pour l'année scolaire 2015-2016.

Afin d'accompagner la mobilisation scolaire nationale et internationale à l'occasion des commémorations du Centenaire de la bataille de Verdun, plusieurs dispositifs pourraient être mis en œuvre.

Enfin, une initiative d'envergure de l'État pourrait permettre à une grande partie des élèves du primaire ou secondaire de « faire le voyage de Verdun » durant l'année scolaire 2015-2016. Chaque scénario devra prendre en compte un surcoût supplémentaire lié aux déplacements des classes des académies ultra-marines et les établissements français de l'étranger, qui pourraient être associés au dispositif national retenu. » (Document de réflexion de la mission du Centenaire).

Parallèlement la mission du Centenaire diffuse les coordonnées du Souvenir Français pour inciter les enseignants à rechercher des subventions.

« La transmission des mémoires et de l'histoire de la Grande Guerre aux jeunes générations est un des axes majeurs portés par les commémorations.

L'année 2016, marquant l'acte II du cycle du Centenaire, sera l'occasion pour de nombreuses équipes enseignantes de s'inscrire dans un projet pédagogique commémoratif.

Plusieurs institutions pourront soutenir financièrement cette implication. Dans ce cadre, le soutien financier aux projets scolaires apparaît fondamental.

Souvenir Français : l'association du Souvenir Français s'applique à faire œuvre de transmission à travers le soutien aux projets scolaires. Le Souvenir Français organise tout au long de l'année des actions pédagogiques pour sensibiliser plusieurs milliers de jeunes scolaires sur les lieux de mémoire. (Site ressource : <http://le-souvenir-francais.fr>).»

Afin de maîtriser cette politique de guichet, il est nécessaire de structurer l'aide financière apportée aux voyages scolaires.

C. Pour un encadrement de la politique de subventionnement du Souvenir Français.

L'encadrement doit être organisé autour de 7 axes :

① Un axe lié au choix des voyages subventionnés :

Trois types de voyages cohabitent.

- Ceux qui sont pensés, préparés et organisés par les enseignants d'un établissement scolaire.
- Ceux qui sont pensés, préparés et organisés en liaison avec des structures d'accueil (musées, mémoriaux, petites structures pédagogiques, ...).
- Ceux qui sont vendus « clé en main » par des entreprises de voyages pédagogiques.

Au sujet des voyages clé en main.

- L'exemple des voyages scolaires vendus par l'entreprise UEFE-Voyages éducatifs.

11 voyages scolaires sont proposés en catalogue :

- ① De Verdun à Colombey-les-Deux-Églises sur 2 jours.
- ② De Verdun à Strasbourg.
- ③ Sur les traces du Soldat Inconnu.
- ④ Mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Normandie.
- ⑤ Normandie : de la guerre à la paix.
- ⑥ La Grande Guerre en Picardie.
- ⑦ Lyon et la Résistance.
- ⑧ Amsterdam et la Résistance.
- ⑨ Berlin-Guerre et Résistance.
- ⑩ De la Grande Guerre à l'Union.
- ⑪ Londres et la Seconde Guerre mondiale.

Orientation n°1 :

Le Souvenir Français doit privilégier les 2 premiers types de voyages scolaires qui génèrent une plus grande mobilisation des enseignants et des structures d'accueil (de type musées).

② Un axe lié à l'encadrement pédagogique des voyages scolaires :

L'encadrement pédagogique d'un voyage scolaire doit se faire à 3 niveaux.

- La préparation : l'enseignant doit consacrer du temps à présenter à ses élèves les éléments historiques du voyage.
- Le déroulement : l'enseignant doit être présent durant le voyage et animer ledit voyage.
- Le retour : le voyage doit être prolongé par des initiatives pédagogiques (expositions, rencontre avec les parents d'élèves, réalisation de films, publications, ...).

Orientation n°2 :

Le Souvenir Français ne doit soutenir que les voyages scolaires qui sont encadrés pédagogiquement et doit porter une forte attention au retour pédagogique.

③ Un axe lié à la destination des voyages scolaires.

- Seules les destinations mémorielles doivent être subventionnées (attention aux voyages de plusieurs jours à but culturel).
- Les voyages aux destinations courtes (un site dans le département ou la région) doivent être privilégiés.

Orientation n°3 :

Le Souvenir Français doit soutenir que les voyages mémoriels en privilégiant les destinations courtes.

④ Un axe lié au financement.

Le Souvenir Français n'a pas vocation à être le principal financeur des voyages scolaires.

Le financement d'un voyage scolaire doit reposer sur une répartition à cinq composantes :

- 1- La participation des familles et de l'établissement scolaire.
- 2- Les subventions des collectivités territoriales (conseils municipaux, départementaux et régionaux).
- 3- Les subventions des associations autres que le Souvenir Français (Maginot, UNC, Lions Club, ...).
- 4- Les subventions de l'État (DMPA, ONAC, Mission du Centenaire).
- 5- Les subventions du Souvenir Français.

Orientation n°4 :

La subvention du Souvenir Français doit s'inscrire dans un budget où les financements sont pluriels. Les familles et les établissements scolaires doivent impérativement être impliqués.

Orientation n°5 :

La participation du Souvenir Français dans sa globalité doit s'inscrire autour des 20% du coût du voyage.

⑤ Un axe lié à l'engagement des élèves.

- Les élèves doivent être sensibilisés pour participer à la quête du 1^{er} novembre.
- Un diplôme pourra être attribué par Le souvenir Français aux élèves qui ont participé au voyage scolaire.

Orientation n°6 :

Une relation doit être construite avec les élèves qui participent aux voyages scolaires.

⑥ Un axe lié au développement du Souvenir Français.

- Le Souvenir Français doit profiter du soutien qu'il apporte pour se développer.
 1. Communication de presse et relations publiques.
- La remise du chèque doit être médiatisée.
- Il sera souhaitable que lors des initiatives de retour pédagogiques (exposition, réunion des parents, publication, ...) l'implication du Souvenir Français soit importante.
- Le voyage scolaire fasse l'objet d'un article dans la presse locale.
 2. Engagement de l'établissement scolaire.
- L'établissement scolaire s'engage à s'abonner à la revue du Souvenir Français pour le centre de documentation (10€ l'abonnement).
 3. Engagement des enseignants.
- Les enseignants qui organisent le voyage doivent de recevoir la newsletter et adhérer au Souvenir Français (10€).

Orientation n°7 :

Toute initiative du Souvenir Français doit servir au développement de l'association.

⑦ Un axe lié à la gestion d'un dossier de demande.

- Les demandes de subvention sont présentées par les présidents de comités et validées par les Délégués Généraux.
- Un compte-rendu du voyage doit être réalisé.

Orientation n°8 :

La fiche de demande de subvention est jointe en annexe. Elle s'impose à partir du 1^{er} janvier 2016.

Orientation n°9 :

Un compte rendu du voyage devra être effectué et adressé au siège.

Le Contrôleur Général des Armées
Serge BARCELLINI
Président Général du « Souvenir Français »



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les délégués généraux

Fiche de demande de subvention concernant les voyages scolaires

N° enregistrement siège SF :		Date d'arrivée :
Fiche de subvention de voyage pédagogique		Délégation Générale du département :
		Comité dont relève la commune où est situé l'établissement scolaire :

Date de réalisation du voyage	
-------------------------------	--

Nom des enseignants organisateurs et adresses-mail	
Nom de l'établissement et adresse-mail	

A. Renseignements de base.

Destination du voyage	Lieux historiques visités :
	Musées visités :

Établissement concerné (École, Collège ou Lycée)	<input type="checkbox"/> École primaire	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé
	<input type="checkbox"/> Collèges <input type="checkbox"/> Lycées	
Nombres de participants	Enfants :	
	Adultes :	

B. Financement du voyage.

Coût du voyage		<input type="checkbox"/> Devis ferme et définitif
		<input type="checkbox"/> Coût approximatif sans référence à un devis

		Somme :
Plan de financement	<u>Financement public :</u> <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> DMPA <input type="checkbox"/> ONAC <input type="checkbox"/> Mission du Centenaire <input type="checkbox"/> Autres	
	<u>Financement des participants :</u> <input type="checkbox"/> Familles <input type="checkbox"/> Établissements scolaires	
	<u>Associations autres que le Souvenir Français (à préciser) :</u> 	
	<u>Souvenir Français :</u> <input type="checkbox"/> Comité <input type="checkbox"/> Délégation <input type="checkbox"/> Sièges	

C. Renseignements complémentaires.

Quel type de retour pédagogique est prévu :

- Exposition.
- Publication d'un document.
- Réunion de parents d'élèves.
- Autres.

D. Politique de développement du Souvenir Français.

- Communication :

- La remise du chèque sera-t-elle mise en valeur ?
- Le Souvenir Français sera-t-il associé aux initiatives de retour pédagogique ?
- Les parents d'élèves seront-ils informés de la subvention du Souvenir Français ?

- Engagement de l'établissement scolaire :

- L'établissement s'abonne-t-il à la revue du Souvenir Français (10€) ?
- L'établissement accepte-t-il de recevoir la newsletter du Souvenir Français ?

- Engagement des enseignants qui organisent le voyage :

- Les enseignants organisateurs s'engagent-ils à adhérer au Souvenir Français ?
- Autres engagements (à préciser) :

Observations particulières du Délégué Général :	À : Le : Le Délégué Général (Nom et signature)
Observations du Directeur Général :	
Décision du Président Général :	<input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/> Accordé en l'état <input type="checkbox"/> Accordé avec modification

Référence décision

N° :

Du :

(à rappeler dans toute correspondance)